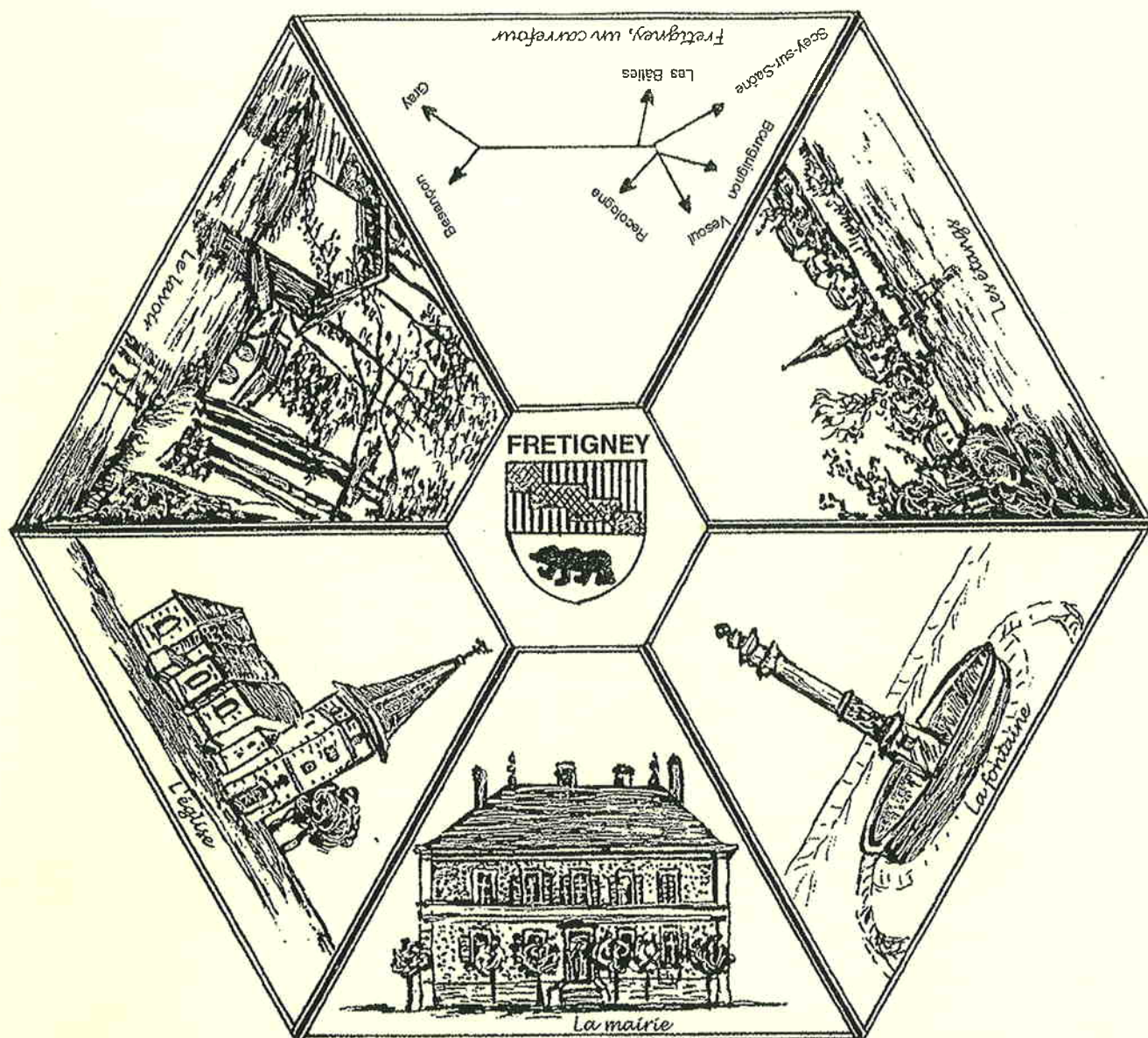


LE LONG DES DHUYS



**Journal Municipal de la Commune de
FRETIGNEY ET VELLOREILLE**

JUILLET 2011 - N° 13

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	PAGE 1
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	PAGES 2 À 15
ENVIRONNEMENT	PAGE 16
LES ACHATS DE TERRAINS RÉALISÉS PAR LA COMMUNE	PAGE 17
TRAVAUX 2010	PAGES 18 À 20
CAPTAGE DE LA SOURCE	PAGE 21
ASSOCIATIONS LOISIRS DE FRETIGNEY	PAGE 22
CLUB DES MYOSOTIS	PAGES 23 ET 24
INFO 18	PAGES 25 ET 26
ETAT CIVIL	PAGES 27 ET 28
DIAPORAMA PHOTOS 2010	PAGES 29 À 31
GROUPEMENT LA ROMAINE	PAGE 32
BIBLIOTHÈQUE	PAGES 33 ET 34
CENTRE DE LOISIRS 2010	PAGES 35 ET 36
ACCA DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE	PAGE 37
ASSOCIATION FONCIÈRE ET RURALE	PAGE 38
SITE INTERNET OFFICIEL	PAGES 39 ET 40
LES COMMISSIONS	PAGES 41 ET 42
TÉLÉTHON	PAGE 43
EMJF	PAGE 44
CONNAITRE ET PROTÉGER LES CHAUVES SOURIS	PAGES 45 ET 46
ASSOCIATION LES DOIGTS DE FÉE	PAGE 47
SOUVENIRS D'UN AUTRE TEMPS	PAGES 48 À 50
LE CHANTIER JEUNES	PAGE 51
LE COMITÉ DES FÊTES	PAGE 52
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2011	PAGES 53 ET 54
BIEN VIVRE DANS SON VILLAGE	PAGE 55
OPÉRATION OPAH	PAGE 56
PLU COMMUNAUTAIRE	PAGE 57
INFOS DIVERSES	PAGE 58
ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ	PAGE 59



MAIRIE DE
Fretigney et Velloreille
21 grande rue
70130

Téléphone : 03 84 78 20 28
Télécopie : 03 84 78 23 28
Courriel : mairie.fretigney@wanadoo.fr

Le mot du Maire,

L'équipe municipale est à mi-parcours du mandat que vous lui avez confié. Il est légitime de s'interroger sur le travail accompli et d'en mesurer les effets sur la vie de notre chère petite commune.

Tout au long de ses parutions, « Le long des Dhuy » s'est appliqué à vous rendre compte des décisions du Conseil Municipal et vous tenir informé des événements marquants de la vie de Fretigney et Velloreille. Entre autre pour 2010, l'élection de Christian Tissot au poste d'adjoint en remplacement de Gisèle Durand, la création du site internet de la commune par Julien Rivet : www.fretigney.fr

Les différents projets élaborés pour 2010 ont pu être réalisés, pour certains finalisés en 2011, mais impactant l'exercice budgétaire 2010.

Les principaux travaux prévus pour l'année 2011 :

- *Aménagement pour sécuriser le carrefour route de Gray et de Besançon*
- *Extension de réseaux pour d'une part, le bâtiment du périscolaire qui sera construit par la communauté de communes et, pour la déchetterie d'autre part qui sera implantée par le Sytevom, en partenariat également avec la communauté de communes*
- *Création d'un chemin permettant de relier la route de Besançon et le chemin du Malpommier*
- *Continuité des travaux concernant le captage de la source*
- *Mise en place d'un schéma directeur d'assainissement qui permettra de déterminer le zonage (collectif ou non collectif)*

Notre devoir d'élus est de sensibiliser les habitants sur leur cadre de vie, en s'adaptant aux nouvelles exigences liées à la protection des ressources naturelles et aux nouvelles énergies tout en préservant notre riche patrimoine pour les générations futures.

Je reste à l'écoute de chacun d'entre vous, et vous souhaite une agréable lecture.

Nicole Milesi

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
FRETIGNEY ET VELLOREILLE
ANNEE 2010**

Séance du 19 janvier 2010

Vacance poste de 1^{er} adjoint

Suite à la démission de Madame Gisèle DURAND du poste de 1^{er} adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet, il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections pour combler cette vacance.

Monsieur Christian TISSOT, ayant postulé, a été élu lors de la séance du 02 février 2011 avec les résultats suivants :

10 bulletins pour Christian TISSOT

2 bulletins blancs

1 bulletin pour Maurice MELET

1 bulletin pour Régis RIVET

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Afin de faciliter les échanges avec le contrôle de légalité en Préfecture, la mairie s'est dotée d'un logiciel de télétransmission des actes après consultations de plusieurs mandataires.

L'entreprise SRCI a été choisie.

Cout de l'installation et de la formation du personnel : 299 €

Cout de l'abonnement annuel : 83.72 €

Séance du 02 février 2010

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-10 et R123-19

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2006, ayant souscrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2009 ayant arrêté le projet de PLU

Vu l'arrêté du Maire du 07 octobre 2009 soumettant à l'enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal

Vu le rapport des conclusions du commissaire enquêteur

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme

Le Maire rappelle les modalités de concertation choisies lors de la prescription de cette procédure, et en fait le bilan suivant (voir dossier de concertation joint) : ce bilan montre qu'elles ont été respectées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente, et selon le compte rendu de réunion joint ;

En particulier :

- les remarques des services de l'Etat ont été suivies de modifications dans le Rapport de présentation, le Règlement et les plans de zonage
- certaines remarques émises par le Commissaire Enquêteur ont été suivies de modification :
 - modification des plans de zonage en ce qui concerne les « indices r » et la construction face à la mairie, modification des couleurs
 - la liste des emplacements réservés sur le règlement à été mis à jour
 - la parcelle située à proximité de la source des Dhuys a été classée en zone N

Les réclamations émises lors de l'enquête publique n'ont pas été suivies de modification.

- Réclamation n° 1 : Le classement des parcelles des lieux dits « La Grange de Montagne » et « Champs de Montagne » est maintenu en l'état, à savoir, une partie en zone A et une partie en zone N. Il suit les recommandations de l'étude environnementale
- Réclamation n° 2 : la partie construite de la parcelle ZX1 ne peut être classée en constructible du fait de l'absence de réseaux et de l'éloignement du centre du bourg. Elle sera classée en zone A afin d'autoriser la construction ou la réfection de bâtiments agricoles. Il en sera de même de la parcelle ZO 16, située au Sud du bourg qui sera classée en zone A
- Réclamation n° 3 : maintien du classement en zone Ni des terrains situés le long de la rue du Stade, conformément à la demande de l'étude d'environnement et par mesure de précaution pour tenir compte de la nature humide des terrains.
- Réclamation n° 4 : l'emplacement réservé pour la réserve incendie a été placé au plus près de la ferme « Guillaume », du terrain classé en UYs et des terrains classés Ub au lieu dit « Le Village au Sud » et « Malpommier ». L'éloigner serait augmenter la distance entre les constructions et la réserve incendie. L'emplacement réservé sera donc maintenu dans la parcelle n°2.

Ce Plan Local d'Urbanisme est approuvé à :

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0

Institution du PLU : Droit de Prémption Urbain

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

L'article L211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future telles qu'elles sont définies au PLU, un droit de préemption.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs suivants et tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente :
 - Zones urbaines : Ua, Ub, Ubr, UX et UYs
 - Zones à urbaniser : AU, AUb, Aubr, AUX
- donne délégation à Madame le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L23122-22 du code général des collectivités territoriales, et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables en matière
- précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire, aura fait l'objet d'un affichage en mairie et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département :
 - L'Est Républicain
 - La Presse de Gray

Le périmètre d'application du DPU sera annexé au PLU conformément à l'article R123-13 du code de l'urbanisme.

Convention ATESAT

Madame le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article 1-III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans le domaine de la VOIRIE, de l'AMÉNAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT).

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O du 31 décembre 2002

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (direction départementale des territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant les éléments d'assistance suivants :

- missions de base
- missions complémentaires optionnelles :
 - ☒ la gestion du tableau de classement de la voirie

Compte tenu de notre population de 701 habitants (population DGF 2009), l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à 157.73 €.

Par ailleurs, la commune ayant opté pour la mission complémentaire prévue par la loi du 11 décembre 2001, il convient d'apporter en complément de la rémunération de base le pourcentage suivant : 5 % pour la gestion du tableau de classement de la voirie.

En conclusion, l'estimation prévisionnelle pour 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) s'élève à :

Mission de base : 157.73 €

Mission complémentaire retenue : 5% de 157.73 € = 7.89 €

Soit rémunération totale : 165.61 €

Le dit montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002 (pour information, en 2009 I=1.151).

Madame le Maire précise également que cette convention valable pour 2010 à compter du 1^{er} janvier pourra être reconduite tacitement les 2 années qui suivent : 2011 et 2012. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'Etat moyennant un préavis de 6 mois.

Séance du 02 mars 2010

Adhésion au CNAS (Comité National des Œuvres Sociales)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2010 et autorise en conséquence à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- 2) De verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation plancher (première année d'adhésion)
- 3) De désigner Christian TISSOT, 1^{er} adjoint, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Séance du 30 mars 2010

Affectation des résultats 2009-2010 – Budget Assainissement

Sections	Excédent	Déficit
Fonctionnement	30 148.00 €	
Investissement	6 593.65	
Affectation au R 002		30 148.00 €

Affectation des résultats 2009-2010 – Budget Eau

Sections	Excédent	Déficit
Fonctionnement	6 998.09 €	
Investissement		52 754.93 €
Solde des restes à réaliser en investissement		6 400.00 €
Affectation en IR 1068		6 998.09 €

Affectation des résultats 2009-2010 – Budget Communal

Sections	Excédent	Déficit
Fonctionnement	182 556.27 €	
Investissement		52 186.79 €
Solde des restes à réaliser en investissement	44 300.00 €	6 400.00 €
Affectation en IR 1068		7 886.79 €
Affectation en R 002		174 669.48 €

Les comptes de gestion 2009 et les comptes administratifs 2009 des budgets Eau – Assainissement et Commune ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Vote des Taxes Communales 2010

Taxes	TAUX 2010	Base d'Imposition	Produit Fiscal
Taxe Habitation	3.92	558 800	21 904 €
Foncier Bâti	9.11	492 300	44 848 €
Foncier Non Bâti	25.96	36 300	9 423 €

Le produit attendu de la compensation relais 2010 de la taxe professionnelle est égal à 51269 € (taux 2009 : 5.47 %)

Tarif de l'assainissement 2010

0.60 € le m³

50.00 € la part fixe

Séance du 06 avril 2010

Convention de fonctionnement du périscolaire

Madame le Maire est autorisée à signer la convention proposée par la communauté de Communes des Monts de Gy concernant le fonctionnement des locaux destinés aux services de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement.

Convention avec le Centre de gestion pour le service de mise à disposition de personnel

Le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel pour des missions temporaires ou de remplacement des agents titulaires.

Convention pour l'entretien du chauffage solaire

Madame le Maire est autorisée par le conseil municipal à signer une convention avec les établissements PALISSOT pour l'entretien de l'installation de chauffage solaire des appartements locatifs et des magasins de l'immeuble communal.

Cout annuel HT : 543.68 €

Borne Visioservice

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une borne publique VISIOSERVICE sur le territoire communal, afin d'aider les administrés ayant des difficultés de

déplacements ou en recherche d'emploi. Cette borne servirait également à la population des villages limitrophes soit un bassin de population d'environ 3000 personnes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accepter ce projet d'implantation d'une borne VISIOSERVICES à Fretigney et Velloreille.

Vote du budget Assainissement 2010

	Nouveaux crédits	Reports	Crédits votés
Section de fonctionnement			
DEPENSES	75 556.00		75 556.00
RECETTES	75 556.00		75 556.00
Section d'investissement			
DEPENSES	65 111.65	0.00	65 111.65
RECETTES	65 111.65	0.00	65 111.65

Vote du budget Eau 2010

	Nouveaux crédits	Reports	Crédits votés
Section de fonctionnement			
DEPENSES	18 519.00		18 519.00
RECETTES	18 519.00		18 59.00
Section d'investissement			
DEPENSES	67 826.93	6 400.00	74 226.93
RECETTES	74 226.93	0.00	74 226.93

Vote du budget communal 2010

	Nouveaux crédits	Reports	Crédits votés
Section de fonctionnement			
DEPENSES	585 167.24		585 167.24
RECETTES	636 134.48		636 134.48

Section d'investissement			
DEPENSES	713 434.04	40 600.00	754 034.04
RECETTES	669 134.28	84 900.00	754 034.28

Séance du 04 mai 2010

Conseils en énergie partagés

Madame le Maire informe le conseil municipal que le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute Saône a été retenu par l'ADEME et le Conseil Régional de Franche Comté pour créer un poste de conseiller en énergie partagé.

Madame le Maire précise le rôle de ce conseiller et propose que la commune fasse l'objet de cette action qui aboutira à des mesures qui tendront à diminuer les consommations d'énergie et d'eau, avec un confort au moins identique.

Cette mutualisation des moyens au niveau du SIED 70 permettra à la commune d'avoir un bilan de ces consommations énergétiques et des préconisations visant les économies d'énergie.

Cette action du SIED 70 sera financièrement aidée par l'ADEME et le Conseil Régional si bien que la contribution des communes qui auront été définitivement retenues sur le tiers du département de la Haute Saône le plus motivé à bénéficier de ce service ne sera que de

250 € x 1 € x nombre d'habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré :

1. DECIDE de porter la commune de Fretigney et Velloreille candidate à l'action de conseils en énergie partagés.
2. S'ENGAGE si la commune fait partie du territoire qui aura été retenu à verser au SIED 70 une contribution financière de **250 x 1 € x nombre d'habitants de la commune** lorsque le rapport de fin d'audit lui aura été remis.

Désherbage du village – Devis de Monsieur DARGENT

Considérant les contraintes liées à l'équipement, à la sécurité de l'employé communal, Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire appel à une entreprise extérieure spécialisée dans le désherbage avec utilisation de produits agréés.

Madame le Maire donne lecture du devis de la SARL DARGENT, qui assurerait le désherbage de la commune pour un montant HT de 2235.00 € pour 3 passages annuels.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter le devis de la SARL DARGENT pour un montant de 2235.00 € HT, correspondant à 3 passages annuels sur la commune.

Fusion entre l'office public de l'Habitat de Haute Saone et la SA Habitat et Territoires

- Vu la délibération en date du 16 mars 2010 par laquelle la SA HABITAT ET TERRITOIRES a délibéré et validé à l'unanimité le principe d'une reprise de la société anonyme par l'Office de l'Habitat de Haute Saône, par le biais d'une fusion par transmission universelle de patrimoine
- Vu le courrier de la Société Anonyme HABITAT ET TERRITOIRES, nous invitant à sauvegarder les moyens de la SA HABITAT ET TERRITOIRES au service des ses locataires et du développement en logements en Haute Saône, à vendre les actions détenues au nom de la SA HABITAT ET TERRITOIRES à l'Office Public de la Haute Saône

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la cession des actions détenues par la commune de Fretigney et Velloreille à l'OPH de la Haute Saône

Séance du 08 juin 2010

Convention avec le Centre de Gestion – Document unique d'évaluation des risques

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, il convient de mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels auxquels les agents de la collectivité sont exposés.

Le Centre de Gestion 70, propose d'établir une convention définissant les modalités de l'accompagnement et de la mission de conseil apporté par le service Hygiène et Sécurité dans la réalisation de l'évaluation des risques et du plan d'actions associé, et le suivi de la démarche.

Séance du 07 juillet 2010

Assistance DDAF

Par délibération municipale en date du 19 mai 2005, la commune avait confié un marché d'assistance à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute Saône pour la mise en place des périmètres de protection de sa ressource en eau potable.

Au vu de l'étalement prévisionnel dans le temps de cette mission, l'Etat souhaite annuler le contrat du fait de l'arrêt de l'ingénierie publique concurrentielle en 2011.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'annulation de ce contrat sans indemnité financière.

Permis de construire – Choix d'un architecte

A la suite du dépôt de Permis de Construire pour l'installation d'une réserve à incendie, il est nécessaire que la commune fasse appel aux services d'un architecte DPLG ou un agréé en architecture pour le montage du permis de construire.

Recrutement d'un agent occasionnel

Le Conseil Municipal,

- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 alinéa 2 ;
- considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour assumer les travaux de rénovation de l'école de Fretigney et Velloreille
- sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE DE

- recruter un agent non titulaire occasionnel, s'étalant du 19 juillet au 6 août 2010 sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Séance du 31 août 2010

Convention de partenariat employeur – SDIS pour la disponibilité d'un sapeur pompier

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de convention de partenariat liant un employeur et le SDIS pour la disponibilité des sapeurs pompiers volontaire.

La commune de Fretigney et Velloreille compte parmi ses cadres Monsieur Claude POURCELOT, pompier volontaire sur le centre de Fretigney et il est nécessaire d'encadrer ses activités de sapeur pompier volontaire au niveau de son temps de travail.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition du SDIS de partenariat pour la disponibilité de Monsieur Claude POURCELOT en tant que sapeur pompier volontaire
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Contrat pour la photocopieuse de l'école

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'entreprise OFFICE PARTNER aux conditions suivantes :

Forfait mensuel avec 4500 pages incluses à 90 € sur une durée de 63 mois.

Demande d'assistance auprès du Cabinet MB Conseils

Madame le Maire présente la prestation de service afin de confier au cabinet MB Conseils une mission d'assistance-conseil pour :

- Le suivi de la gestion du service public d'eau potable délégué en affermage pour les exercices 2010 à 2019 inclus.

Ce marché est passé en application du texte 28 du code des marchés publics

Les conditions d'intervention seront précisées dans le marché. Son montant global sera de 20 000 € TTC, soit annuellement 2000 € TTC, montant révisable.

Révision du tableau de classement des voies communales

Le Conseil municipal, entendu cet exposé autorise Madame le Maire à solliciter les services concernés pour remettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Modifications des statuts de la CCMG : compétence couverture numérique

Madame le Maire indique qu'il existe sur le territoire de la Communauté de Communes des zones blanches par rapport à la couverture ADSL et qu'environ 146 foyers sont aujourd'hui inéligibles à l'ADSL.

Dans un souci d'accès aux services et de traitement équitable de l'ensemble de la population, il est proposé au conseil municipal de modifier les statuts de la Communauté de Communes des Monts de Gy, afin de prendre une nouvelle compétence qui permettrait à la collectivité d'aider les particuliers inéligibles à l'ADSL de s'équiper d'une installation Internet satellite. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les statuts de la CCMG pour prendre une nouvelle compétence à savoir :

Compétence facultative :

Couverture numérique : aide aux particuliers habitant dans une zone non desservie en ADSL pour s'équiper d'une installation internet par connexion satellite.

Séance du 02 novembre 2010

Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises, et après délibération, décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche Comté une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 80 000 €

Taux : index Euribor 3 mois *+ marge 0.70 %

Durée : 12 mois

Périodicité des intérêts : trimestrielle

* : pour information : index 1.0430 % : valeur du 27 octobre 2010

Frais de dossier : 50 €

Frais de virement : 3.70 € par virement

Tarif des concessions sur l'espace cinéraire

Suite à la création d'un espace cinéraire et d'un jardin du souvenir, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif des concessions.

Le conseil municipal après délibération, décide de fixer le tarif des concessions de l'espace cinéraire à 50 €.

Liste des Affouagistes

Le Conseil, après en avoir délibéré arrête ladite liste à :

- 161 feux pour Fretigney (dont une portion d'affouages gratuite)
- 11 feux pour Velloreille.

Ce qui représente une recette communale de 5985 € pour la saison 2010-2011.

Séance du 07 décembre 2010

Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2009

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires de la Haute Saône, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Fretigney et Velloreille. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Franche Comté. Conformément aux statuts de PEFC Franche Comté, il est nécessaire au terme d'une période de 5 ans de renouveler son adhésion.

Convention de prêt de matériel avec l'AFR de Fretigney et Velloreille

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la demande de l'association foncière de Fretigney et Velloreille de mutualiser le matériel informatique et de permettre à son secrétariat d'utiliser le logiciel MAGNUS pour sa comptabilité.

Le conseil municipal, après délibération décide :

- D'autoriser madame le Maire à signer une convention avec l'Association Foncière de Fretigney et Velloreille pour le prêt du matériel informatique.
- Demande une participation financière à l'association foncière d'un montant de 150 € annuel pour les frais de maintenance du logiciel MAGNUS.

Convention avec l'unité pastorale des Monts de Gy pour le chauffage de l'Eglise

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour effectuer une répartition des frais liés au chauffage de l'Eglise ST Julien de Fretigney et Velloreille, il convient de signer une convention avec l'Unité Pastorale des Monts de Gy.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, décide :

- D'autoriser madame le maire à faire établir une convention entre la commune de Fretigney et Velloreille et l'unité pastorale des Monts de Gy.

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 3 ans reconductible par tacite reconduction.

Renouvellement du contrat de Monsieur HOERNER

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le renouvellement du contrat de l'agent d'entretien, Monsieur Jean Claude HOERNER pour l'année 2011, son contrat arrivant à expiration fin décembre 2010.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, décide :

- De renouveler le contrat de Monsieur Jean Claude HOERNER pour une durée de 1 an.

Tarif de l'eau potable

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de revoir la part communale de la tarification de l'eau. En effet, le calcul du rapport du prix de l'abonnement divisé par le coût d'une facture annuelle de 120 m³ doit être inférieur à 40 %. Or, à ce jour, il est pour notre commune de 45.19 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le tarif suivant :

- Abonnement annuel : 35 € HT
- Part variable :
 - De 0 à 200 m³ inclus : 0.20 € HT
 - Au-delà de 200 m³ : 0.0762 € HT

Cette décision est prise (contre : 2, pour : 10)

Subventions aux associations 2010

FNACA	100 €
ACCA.....	300 €
ADMR.....	150 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS.....	450 €
EMJF.....	300 €
FASSAD.....	150 €
ALF.....	250 €
MISSION LOCALE.....	200 €
VIE LIBRE.....	100 €
AMICALE DES POMPIERS.....	250 €
AS FRETIGNEY.....	500 €
ONAC.....	30 €
LES GAMINS DE FRETIGNEY.....	400 €
HANDICAP SPORTS AVENTURES..	150 €
ECOLE FRETIGNEY/FRASNE.....	30 €

ENVIRONNEMENT

CREATION D'UNE DECHETTERIE A FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Après consultation et plusieurs candidatures déposées, le SYTEVOM a décidé de retenir le site de Fretigney et Velloreille pour l'implantation d'une nouvelle déchetterie dans le secteur.

Sa capacité sera de 7 bennes d'une contenance de 30 m³ avec une possible extension à 2 bennes supplémentaires
Une aire de stockage et de dépôt pour les déchets verts est également prévue.

Et comme toujours, des conteneurs seront prévus pour la récupération des huiles, les déchets électroniques, les équipements électriques.

La commune de Fretigney et Velloreille cède une parcelle à la Communauté de Communes qui est l'instigatrice du projet. Les surfaces non utilisées par le projet seront aménagées en espaces verts.

DISTRIBUTION DE NOUVEAUX BACS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Cette année, la CCMG avec le SICTOM du Val de Saône prépare la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire.

Dans ce but, de nouveaux bacs de collecte seront mis à la disposition des usagers. Les anciens bacs seront reconvertis en bac à tri sélectif, supprimant du même coup le point d'apport volontaire pour les emballages. Seul le verre continuera à être collecté en PAV. Une étiquette sera apposé sur les anciens bacs personnels et les familles ont reçu un nouveau bac de couleur bordeaux, pucé à l'adresse et non pas à l'habitant pour la collecte des ordures ménagères.

Les bacs à tri sélectif seront collectés tous les 15 jours, chaque semaine impaire (des calendriers vous ont été remis lors de la distribution des bacs.)

Un grand merci à nos volontaires qui ont œuvré dans le froid pour permettre que cette distribution se passe le mieux possible.

Nous rappelons que le dépôt des bacs de tri sélectif pour le ramassage peut se faire aussi souvent que vous le souhaitez et qu'aucune majoration ne vous sera appliquée.

Ayons le geste citoyen...trions....

LES ACHATS DE TERRAINS REALISES PAR LA COMMUNE

CONSTRUCTION DU NOUVEAU PERISCOLAIRE

Achat d'une partie d'un terrain appartenant à Monsieur Jean Marie GREYL LAPOUILLE :
parcelle AB 236 : 10 ares de terrain pour 15 000 €

Ce terrain servira à la construction du nouveau pôle périscolaire, réalisée par la communauté de communes des Monts de Gy. Il sera donc mis à disposition par la commune.

CREATION D'UN CHEMIN / CHEMIN DES CHAILLOTS

Achat du terrain cadastré AC 124 appartenant à Madame Michelle ADAM pour 8 ares 32 ca
au tarif de 30 € l'are.

Achat du terrain cadastré AC 125 appartenant à Monsieur Emmanuel ROLLIN pour 8 ares 43
ca au tarif de 30 € l'are.

La commune investit dans ces deux parcelles, afin de créer un chemin reliant le chemin du Malpommier à la route de Besançon. La création du chemin n'occupant pas toute la surface des parcelles, l'excédent sera repris par Mr André HUGUIN, possédant déjà la parcelle voisine.

CAPTAGE DE LA SOURCE DES DHUYS

Achat du terrain cadastré B757 et B759 appartenant à la famille TOUSSEUL - BUSSOY au tarif
de 25 € l'are, la surface étant en cours d'évaluation.

Dans le cadre de la protection du captage, il est obligatoire d'avoir un accès possible pour les
véhicules. Un chemin sera donc créé sur ce terrain.

VENTE DU TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE

La mairie vend la parcelle YD 25 pour l'implantation de la déchetterie et de la zone artisanale
à la communauté de communes des Monts de Gy pour l'euro symbolique.



EN 2010, FRETIGNEY ET VELLOREILLE INVESTIT....

L'année 2010 a été rythmée par les divers travaux entrepris par la municipalité dans le but d'améliorer la vie des administrés et afin de répondre aux nouvelles réglementations en vigueur. Ci-dessous les principaux investissements :

LA RESERVE A INCENDIE – RUE DE VERDUN

Suite à une visite de contrôle des divers points incendie de la commune par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours), il s'avère que cette partie du village était insuffisamment protégée.

La commune a fait l'acquisition de la parcelle appartenant à la SA QUIVOGNE pour pouvoir implanter la réserve à incendie, sécurisant ainsi le quartier proche. Cout de l'opération : 14 564.00 €HT, une subvention de 34% est accordée par le Conseil général.

LES AIRES DE JEUX

Deux aires de jeux ont été installées sur la commune. Une vers le lotissement Sur Pontelain, où la présence de jeunes enfants est importante, et une vers la salle communale Fourouze, près des étangs, lieu de promenade et de divertissement des familles.

Cout final : 7 805 €HT.

LE RAYON FRAIS

Il était nécessaire d'aménager le local loué à Mme Savignac sous l'enseigne PROXI, avec la mise en place d'un groupe de condensation, d'une vitrine réfrigérée, dans le cadre de créer un rayon boucherie, les dépenses se sont élevées à 23 484 €, et une subvention de 7 045 € a été obtenue au titre du fond d'adaptation du commerce rural.

DELIMITATION D'UN ESPACE CINERAIRE AU CIMETIERE

Afin de répondre au mieux aux demandes d'incinérations, la commune a doté son cimetière d'un espace cinéraire avec jardin du souvenir pour dépôt des cendres des défunts ou des urnes.

L'espace cinéraire a été mis en dur, une stèle Jardin du souvenir a été installée ainsi que la pose d'un banc en granit pour les visiteurs.

Cout final : 6 100 €HT.

SALLE FOUROUZE – SUR-TOITURE

La salle socio-culturelle rue de Fourouze connaissait des problèmes de fuites d'eau par la toiture. Il était nécessaire d'étanchéifier le bâtiment. Le conseil municipal a opté pour une sur-toiture protégeant l'ensemble de la salle.

Montant de l'opération : 15 979.10 €HT.

MISE EN PLACE D'UN ABRIBUS

Le Conseil Général et la commune de Fretigney et Velloreille ont signé une convention pour l'installation d'un abribus aux abords de l'école. Le coût financier de l'opération est supporté par le conseil général. La commune a été chargée de réaliser une plate forme en dur pour installer l'abribus.

TRAVAUX DE PROTECTION DU BLOC COMPRESSEUR SUR LE BATIMENT COMMUNAL

Le groupe compresseur du bâtiment communal avait besoin d'un bloc de protection. La commune a fait réaliser les travaux par l'entreprise CHALOPIN. Cout de l'opération : 1 325 €HT.

TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN FUTUR POLE PERISCOLAIRE

La communauté de Communes des Monts de Gy a fait le choix de l'architecte qui sera chargé de la construction du futur accueil périscolaire de la commune. Il s'agit du cabinet Rochet Blanc.

Ces travaux ne commenceront pas avant l'année 2011, il restera à la charge de la commune l'acquisition du terrain qui devra être viabilisé en limite de propriété. Ces investissements feront l'objet d'une inscription budgétaire sur 2011.

CAPTAGE DE LA SOURCE LA FONTAINE DES DHUYS

La commune de Fretigney et Velloreille exploite pour son alimentation en eau destinée à la consommation humaine la source des Dhuys. Cette source est située en amont du village et elle donne naissance au ruisseau qui porte le même nom.

La commune a engagé depuis plusieurs années, en collaboration avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, une procédure pour la mise en conformité de la protection de son captage. Il est nécessaire de déterminer trois périmètres de protection pour un captage :

- Le périmètre protection immédiate
- Le périmètre de protection rapprochée
- Le périmètre de protection éloignée

Les deux premiers périmètres se trouvent sur le territoire communal, le périmètre éloigné va au-delà.

La procédure se déroule en plusieurs phases pour la détermination des périmètres de protection de la source :

- ✚ Consultation d'un hydrogéologue agréé qui effectuera un rapport sur l'état du captage
- ✚ Une enquête publique

L'hydrogéologue agréé, Monsieur REVOL a été consulté suite au dossier technique présenté par le cabinet REILE qui assiste la commune de Fretigney et Velloreille dans ce dossier. Il remettra un rapport sur l'état actuel du captage ainsi que sur les prescriptions attachées aux différents périmètres et à observer dans l'utilisation des sols desdits périmètres.

A l'issue de cette procédure, il sera établi un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protections.



ASSOCIATION LOISIRS DE FRETIGNEY

Cette année, l'ALF a vu des modifications au niveau de son bureau.

Monsieur Denis TISSOT a proposé sa démission de son poste de Président après de nombreuses années d'exercice ainsi que celle du bureau de l'association. Après l'acceptation de ces démissions, des élections ont été faites et le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : Alexandre MINQUET

Vice Président : Philippe ALBRECHT

Trésorier : Alain BOITEUX

Secrétaire : Martial GORRIS

Secrétaire adjoint : Daniel POINAS

Les personnes suivantes feront partie de l'association : Jacky POURCELOT, représentant la commune propriétaire des étangs, Messieurs Jacques DUMONT, Jean Digue, Denis TISSOT, et Julien MARCHANDOT.



Club des Myosotis...

Le club des Aînés de Fretigney et Velloreille et des environs fonctionne toute l'année, puisque, même en été, les amateurs de cartes et de jeux se retrouvent comme ils en ont envie, tous les jeudis...

Plusieurs fois dans l'année, ces réunions du jeudi sont avancées à midi pour un repas pris en commun toujours le jeudi, dans la salle du club... et nous nous gâtons : Repas choucroute, Repas Andouille saucisses, Haricots..., Repas Gibier suivis des galettes réalisés par notre « chef » Renée...

Le repas de fin de saison en juillet est souvent un buffet.

La nouvelle année commence officiellement avec l'assemblée générale suivie du repas pris au restaurant pédagogique de Frasne le Château comme tous les ans. Puis en décembre, le repas de Noël à Fourouze dans une salle parée pour la fête...

En cours d'année, des journées « sorties » nous ont fait partir... ailleurs... à Monet la Ville : visite, repas et un cadeau : une dinde...

A Pesmes : dégustation de cuisses de grenouilles à volonté (et en musique) suivie d'un repas.

A Kirrwiller : pour un déjeuner spectacle au cabaret Royal Palace et une revue music hall encore plus éblouissante qu'il y a quelques années pour marquer son 30^{ème} anniversaire.

Et en mai, une petite croisière sur le Doubs a ravi les participants.

Le club participe pour une part à toutes ces animations grâce à l'argent collecté lors des lotos de Fretigney et des Bâties, le tout avec l'expérience et toute l'énergie de notre Présidente Renée...

Tout cela, ce sont de bons moments partagés, vécus ensemble, atténuant pendant quelques heures les soucis, la solitude et parfois la douleur physique et morale les années qui passent en nous séparant de certains d'entre nous...



INFO 18

Les interventions en 2010 :

Le centre d'intervention a répondu durant l'année à **369 appels**, dont certains ont malheureusement été très marquants.

Secours à la personne	228
Accidents voie publique	34
Accidents divers	28
Feux d'habitation	6
Feux de cheminée	27
Feux bâtiments agricoles	6
Feux divers	16
Destructions d'insectes	24

Amicale des Sapeurs-Pompiers



Fretigney et Velloreille

Le personnel :



Un effectif de **22 pompiers**, hommes et femmes :

- Officiers : chef de centre Lieutenant
- Adjoint au chef de centre Major
- Médecin pompier Capitaine
- Une infirmière Pompier

- Sous officiers : 4
- Caporaux/chef : 2
- Caporaux : 2
- Sapeurs : 10

Sapeur Pompier volontaire à FRETIGNEY ET VELLOREILLE ... POURQUOI PAS VOUS ?

Vous pouvez contacter le Lieutenant Frédéric RIBARD

Chef de centre à Fretigney et Velloreille

Tél : 03.84.78.21.65 ou 06.70.20.57.37

Permanence à la caserne suivant disponibilité de 18h à 19h30.

Le matériel :

- Un fourgon pompe tonne
 - Un véhicule de premiers secours
 - Un véhicule de premières interventions
 - Un véhicule de secours et d'assistance aux victimes
 - Deux véhicules légers
- + Matériels pour les opérations diverses (nids d'insecte, inondations, tempête etc.)



Activités :

Ces derniers temps, le centre d'intervention de Fretigney et Velloreille, par le biais de son **Amicale**, a organisé et effectué plusieurs activités :

- Repas traditionnel de la Sainte Barbe, au cours duquel plusieurs **galons** et **médailles** ont été remis (sans oublier les diplômes reçus par les jeunes recrues) :
 - Médailles de l'Union Départementale : médaille des Sapeurs Pompiers échelon or pour F. RIBARD, échelon bronze pour D. BEY et P. CHOPARD.
 - Avancements de grade : T. CHARTIER (sergent), P. ARROYO et I. LOIGEROT (caporal).
- **Cross départemental** des Sapeurs Pompiers le 6 février 2011. Plus de 300 pompiers Haut-Saônois ont participé.
- **Fête de la musique**, organisée pour la première fois le 19 juin 2010, puis la deuxième édition le 18 juin 2011.



L'ensemble du centre d'intervention a également une pensée toute particulière pour le **sergent Didier BEY**, membre de notre compagnie et décédé en service commandé en janvier 2011. Toutes nos pensées vont vers lui et sa famille.

RAPPEL : pour toute demande de secours, il faut **IMPERATIVEMENT** composer le :



18 ou 112 pour les pompiers
15 pour le SAMU
17 pour la gendarmerie ou la police



Lieutenant Frédéric RIBARD.

Les BébéS de l'année



Floris Michel Olivier BRENIAUX--NEE	Né le 07 mars 2010
Romane Justine Ambre COLIN	Née le 03 juin 2010
Cloé Lauriane CHARPILLET	Née le 05 juin 2010
Lucas Jean Gabriel ODRION	Né le 09 septembre 2010
Eva Hélène MILLAN	Née le 27 septembre 2010
Margot Catherine Murielle LEVREY	Née le 27 septembre 2010
Aïdan Mickaël Jean Claude DEVAUD	Né le 28 septembre 2010

Ils se sont dit « Oui »



Christelle BINDA et José ALFONSO	Le 12 mai 2010
Glwadys BOITEUX et Julien GROSJEAN	Le 03 juillet 2010
Mayla LY et Régis PONTIER	Le 25 septembre 2010

Les Baptêmes Républicains

Elsa CARTERON	Le 26 juin 2010
----------------------	------------------------

Ils nous ont quittés...

Louis Auguste Jean POURCELOT	Le 14 février 2010
Gilberte Marguerite NURDIN FOURTIER	Le 02 mars 2010
Raymond Louis DURAND	Le 21 mars 2010
Janine JOURDIL HUTINET	Le 13 avril 2010
Marianna KWASNIK WRZASK	Le 13 juin 2010
Jean Pierre SCHMIT	Le 17 juin 2010
Delphine Marie Thérèse Madeleine CAMUS	Le 20 décembre 2010
Renée Germaine CHARTON	Le 23 décembre 2010

ETAT CIVIL



Baptême CARTERON



Cloé



Romane



Lucas



Mariage GROSJEAN - BOITEUX



Mariage PONTIER - LY



Floris



Mariage ALFONSO - BINDA



Rayon boucherie au Proxi



Tapiserie au secrétariat de mairie



Travaux de peinture, couloir de l'école



Fête de la musique



Ouverture du restaurant Kebab



Inauguration des travaux, caserne des pompiers



Construction aire de jeux Fourouze



Concert à l'église



Chantier jeunes



Travaux au cimetière



Aire de jeux Pontelain



Distribution des poubelles



8 mai



Jeux intervillages



Cours d'informatique



Téléthon



Défilé des pompiers, 14 juillet



Remise du diplôme des anciens combattants



Jeux du 14 juillet



Remise du diplôme des anciens combattants



Remise de décorations aux pompiers

GROUPEMENT LA ROMAINE



Pour les équipes de **football de jeunes**, la commune de Fretigney et Velloreille est associée à Maizières et Fresne-St-Mamès, ce groupement permettant de réunir suffisamment de joueurs pour former plusieurs équipes de niveaux (âges) différents.

Pour la saison 2010 – 2011, il y avait **quatre équipes**, réunissant des jeunes de 6 à 13 ans, soit 45 joueurs. Pour palier aux besoins d'organisation d'une telle structure, pas moins de onze dirigeants sont autour d'eux pour les accompagner ou les entraîner.

Les résultats de cette saison ont été très satisfaisants, puisque les U11 (moins de 11 ans) ont terminé **2^e** de leur championnat, et les U13 (moins de 13 ans) **premiers**, avec une seule défaite durant toute la saison !

Pour la saison qui arrive, une équipe de plus sera créée pour les 14 et 15 ans. Pour les enfants (**garçons et filles**) entre 6 et 15 ans souhaitant venir jouer au football dans ces équipes, vous pouvez contacter Lionel DEVOYON au 06 78 61 01 45, Lilian GORRIS au 06 74 67 85 28 ou Frédéric GARNIER au 06 30 41 27 67.

Suivant les équipes, les matchs ont lieu à Maizières ou à Fretigney le samedi, et l'entraînement se déroule pour tous à Maizières, le mercredi après midi, ou au gymnase de Fretigney pendant l'hiver.

Tout enfant ou dirigeant, garçon comme fille, peut rejoindre les équipes. Tous les renseignements vous seront donnés en contactant un des numéros ci-dessus, ou en vous rendant directement à un entraînement à Maizières le mercredi, à partir du mois de septembre.



L'équipe U13 et ses dirigeants

VOUS AIMEZ LIRE ?

**VOUS VOULEZ FAIRE DES
ECONOMIES ?**

1 EURO LE LIVRE

VENEZ A LA BIBLIOTHEQUE...



***En 2011, nous vous accueillons
Au premier étage de la Mairie
Tous les mercredis de 14 heures 30 à 16 heures***

Si pour une raison quelconque, vous ne pouvez venir chercher des livres, nous nous ferons un plaisir de vous les apporter chez vous. Il suffit de contacter :

**FRANCINE 03 84 78 26 42
JEANNE CATHERINE 03 84 78 20 40
ELIANE 03 84 78 21 34**

Nous vous attendons encore très nombreux cette année.

Venez nous voir.



Francine, Jeanne Catherine et Eliane.

CENTRE DE LOISIRS 2010

Cette année encore, le Centre de Loisirs a proposé 4 semaines d'accueil pour les enfants de la commune du 05 juillet au 30 juillet.

L'Asie a été à l'honneur pour la première semaine du camp. Nous avons eu environ une quinzaine d'enfants durant cette période.

Les enfants ont pu élaborer des costumes en rapport avec le thème, ils ont appris à faire des nems, une salade de fruits exotique... etc

La sortie de la semaine a été pour se rendre à la Citadelle de Besançon, ses promenades, le pique nique, et les animaux bien sur...

Ensuite, un camp a été organisé au camping de RIOZ ... 25 enfants ont participé.

Au menu de cette semaine : des jeux, la piscine, la pêche et les veillées avec les chants et les danses...



Vive les p'tits cuistots...

Cette année, nous avons eu un anniversaire à célébrer durant le camp....

C'est la fête pour les Gourmands...



La visite du Moulin de Fondremand :

L'occasion de montrer aux enfants le travail de la grande roue verticale qui écrase et tamise le grain pour obtenir une farine issue du savoir faire de nos anciens.

Une semaine médiévale a ensuite été mise en place : les enfants ont pu confectionner leurs déguisements, il y a eu des jeux et une sortie au château d'Orimont...

L'équipe d'animation :

Julie BOUTON, Animatrice

Rachel BAULARD, Animatrice

Florence MANDELLI, Animatrice

Julie MINICK, Animatrice Stagiaire

Et Stéphanie DUCRET, Directrice...



ACCA DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE



La saison 2010-2011 s'est terminée avec une réussite très satisfaisante pour le sanglier. Une forte concentration posant problème nous a obligé à effectuer des battues dans la réserve suite à un accord de la Préfecture pour réduire cette population trop importante.

Du côté du petit gibier, la « passe » du pigeon ramier et de la bécasse fut très médiocre.

Les perdrix et les faisans ont été réalisés avec des lâchers de « gibier de tir » achetés auprès d'élevages comme tous les ans :

- Faisans : 10.50 €
- Perdrix : 8 €

Une nette amélioration du côté des grands cervidés qui viennent de retrouver le chemin de nos forêts après une longue absence.

L'ACCA est toujours à la recherche d'un piégeur et d'un garde particulier pour réguler les nuisibles qui sont des prédateurs de plus en plus nombreux sur le territoire.

La nouvelle saison va être marquée par l'acceptation d'un système à deux bracelets pour le baguage du sanglier : un bracelet dit de transport pour les animaux allant jusqu'à 50 kg au prix de 40 €, et pour un animal excédant ce poids, un bracelet adulte de 80 € en supplément.

Le nombre de bracelets est attribué par l'Unité de Groupement Cynégétique de la Belle Vaivre au prorata de la surface boisée.

Nous espérons transmettre notre passion à de nouveaux adhérents. Nous rappelons que des jeunes de 15 ans qui, sous la responsabilité civile d'un accompagnateur titulaire du permis de chasse depuis au moins 5 ans, ont la possibilité d'aller à la chasse accompagnés. Cette mesure est là pour pérenniser l'avenir de l'ACCA.



Le Président
Christian TISSOT

ASSOCIATION FONCIERE RURALE DE
FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Cette année, l'AFR de Fretigney et Velloreille a organisé une assemblée générale, afin d'étudier et d'approuver les **statuts** et le **règlement intérieur** de l'association qui ont été réalisés par le bureau, comme le veut la loi. Une assemblée générale ordinaire a donc été faite le 29 janvier 2011, mais seulement **12 propriétaires** se sont présentés (sur 136 convoqués).

De fait, une assemblée extraordinaire fut organisée le 12 février, pour **13 présents**. Après quelques légères modifications, les statuts de l'AFR et son règlement intérieur ont été approuvés par l'assemblée. Pour les personnes intéressées, ces documents sont consultables sur le site internet de la commune (www.fretigney.fr), rubrique vie associative.

La prochaine assemblée de l'association foncière rurale de Fretigney et Velloreille sera organisée en **2013**, comme le veut la réglementation. L'AFR n'est pas une association régie par la loi 1901, et son trésorier est obligatoirement le **percepteur**.

Des **échanges** sont en étude avec la commune : le chemin dit « du Rouilleux », qui dessert les coupes n° 30 à 35, sera repris par la commune lorsque l'AFR l'aura remis en état. Le chemin de Velloreille, qui regagne la ferme de la Côte, sera également repris par la commune.

En contrepartie, l'AFR reprendrait à sa charge le chemin dit « du milieu ». Cet échange sera réalisé pour permettre au camion de ramassage des ordures, ainsi qu'au facteur, de pouvoir emprunter le chemin de la Côte. En effet, les chemins en propriété de l'AFR, ne doivent théoriquement servir que pour le **défrètement** des champs. De ce fait, ce chemin devenant communal sera accessible légalement par tous ces services.

Pour rappel, les **dépôts de bois ou d'autres matériaux** sur les abords des chemins qui sont propriété de l'AFR (liste disponible en mairie) sont **interdits**. Lors de vos promenades, merci de faire un geste pour la nature en ne jetant pas vos détritus.

Michel RIVET, Président.

Bienvenue sur le site de Fretigney et Velloreille



L'année 2010 a vu naître le **site internet officiel** de notre commune. En se rendant sur www.fretigney.fr, vous pourrez vous tenir informé de toutes les **actualités** du village, ainsi que beaucoup d'autres rubriques.

En effet, outre la présentation de Fretigney et Velloreille (ou d'un événement important) sur la page d'accueil, vous pouvez accéder à la rubrique "**équipe municipale**", dans laquelle sont présentés les différents acteurs de la vie communale : Madame le Maire, les conseillers municipaux ainsi que les employés communaux.

Ensuite, dans la partie "**patrimoine**", tous les lieux ou **monuments** importants sur le territoire de notre commune sont présentés : grotte de la Baume Noire, église, lavoir etc.

Dans les rubriques suivantes, vous pouvez découvrir les **commerces** (supérette, bureau de tabac etc), les **services** (pompiers, médecin ...) et les **associations** (sports, loisirs) qui sont en place sur le village. Il y a également les **artisans et entrepreneurs** de Fretigney, pour ceux qui ont répondu favorablement à la demande de la commune pour être présentés en ligne.

Puis, la rubrique "**logement**" présente les différentes structures communales pour se loger sur Fretigney et Velloreille, ainsi que les logements et bâtiments de l'OPH. Cette rubrique est mise à jour régulièrement pour informer de la vacance des logements. Cette partie sera prochainement complétée par les inscriptions et la présentation des **Sociétés Civiles Immobilières**.

Les événements passés sur la commune sont retracés dans la catégorie correspondante, en général avec des diaporamas photos. La partie "calendrier" y est associée en présentant les événements à venir.

Dans "le village d'antan", vous trouverez un peu de l'histoire du village, ainsi qu'un diaporama d'anciennes photographies de la commune, retraçant l'évolution depuis le début du XX^e siècle. A ce titre, la commune est preneuse de photographies ou cartes postales de Fretigney et Velloreille, notamment entre 1950 et aujourd'hui, afin de compléter au mieux notre histoire.

Ensuite, une rubrique est consacrée à la présentation de la **communauté de communes** des Monts de Gy, dont la commune dépend. Les différentes compétences de l'entité ainsi que les coordonnées sont détaillées.

La rubrique "journal communal" vous permet de consulter en ligne (ou de télécharger) notre **bulletin annuel**. A l'heure actuelle, seul le dernier sorti (édition 2010) est exposé, mais les précédents devraient être mis en ligne prochainement.

Enfin, un **livre d'or** a également été mis en place, afin de pouvoir laisser vos impressions, commentaires ou suggestions sur tous les sujets qui concernent le site ou la commune de Fretigney et Velloreille. D'autres parties sont à l'étude, notamment une présentation détaillée de toutes les **infrastructures** sur le village (salle des fêtes, gymnase, école etc).

Ce nouveau service à votre disposition sur la commune étant récent, n'hésitez pas à laisser vos idées afin de pouvoir l'améliorer au maximum. Si vous disposez également de photographies pour des événements passés, ou pour la revue historique de notre village, merci de contacter la mairie qui fera passer. Bonne visite.

Julien RIVET, webmaster.

COMMISSION VOIRIE 2010

Bien sûr, toujours soucieuse de la sécurité et de l'entretien, la commission a œuvré tout au long de l'année.

Sortie de l'hiver : rebouchage en express des trous sur nos voies communales avec du grattage de route bitumée, solution provisoire nous permettant l'étude d'un travail plus sérieux.

Pour se faire une idée des travaux, la commission a organisé une visite des voies et chemins communaux : la commission a pris ses notes sur site en visuel puis a discuté pour déterminer les urgences, le nécessaire obligatoire, ce travail a été soumis au conseil municipal.

Il a donc été retenu :

- Rebouchage des trous de chaussée par émulsion et gravillons
- Réparations localisées sur la commune
- Rebouchage par bitume à froid des trous suite à l'hiver...

Ces travaux ont été réalisés mais avec du retard sur le planning prévu initialement (délai légal d'appels d'offres, intempéries, vacances estivales...).

Conscient du travail et de l'engagement que cela demande, je tiens à remercier tous les membres de la commission Voirie qui ont activement participé tout au long de cette année.

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Pour nous comme pour tout particulier, les bâtiments communaux subissent les aléas du temps et de la servitude.

Cette année, nous avons dû faire face à multiples petites interventions en fonction des anomalies constatées.

Nous avons privilégié nos artisans locaux pour nous aider à l'entretien et aux réparations de nos bâtiments. Ils ont répondu présents, sont intervenus rapidement et correctement.

Pour tous les utilisateurs, nous vous remercions de nous indiquer si vous avez décelé une anomalie sur les bâtiments. Le secrétariat de mairie prendra votre message en compte et fera suivre l'information dans les meilleurs délais.

COMMISSION BOIS

2010 fut une année d'incertitude pour nos ventes de bois et une année chargée en réunions avec notre partenaire gestionnaire ONF.

Les ventes de bois sont instables, même pour les produits nobles et qualifiés. Mais 2010 nous est restée profitable vu le contexte actuel. Nous avons réalisé 48 710 € HT de ventes et 5 075 € d'affouages, mais de beaux produits sont partis.

La coupe G3 (coupe sur pieds de hêtre) a été vendue suite à un report de deux ans consécutifs à l'affaissement des cours. L'offre a été raisonnable par rapport au marché difficile. C'est un plus pour le budget et pour les affouagistes.

L'affouage 2010 : nous avons 145 inscrits pour 2010 et grâce au travail en commun de l'ONF, la commission Bois et les chefs de brigade, je pense que chaque affouagiste a pu être satisfait de son lot, toujours dans le respect des règlements d'exploitation sans cesse réactualisés.

En 2010, deux nouveaux postes de chef de brigade ont été créés par le Conseil municipal, Monsieur CRUCEREY de Velloreille a été nommé ainsi que Monsieur MAUGRAS pour Fretigney. L'un comme l'autre se sont rapidement investis dans un domaine qu'ils connaissent bien et nous les remercions de leur aide. Les travaux forestiers (entretien, dégagement manuel, régénération) ont été estimés à 3 100 € pour l'année.

En 2010, par contre, il a fallu faire face à de petits désagréments : deux arbres effondrés sur une clôture privée, ce qui a amené une réflexion de la commission pour une meilleure gestion des risques à l'avenir : extension des accès pour une meilleure surveillance et accessibilité accrue par véhicule. Il reste à limiter les coûts financiers.

Il vous faut savoir que les garants communaux ainsi que tous les membres de la commission bois ont travaillé pour que des avancées notoires puissent se faire, en pleine concordance avec le plan d'aménagement forestier 2001-2020.

Nos idées ont parfois divergées, mais sous la bannière de Madame MILESI, nous nous unissons dans des propositions allant dans l'intérêt général. C'est ce que j'appellerais un formidable travail d'équipe qui cherche avant tout la valorisation d'un patrimoine commun pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Guy PELLETIER

Téléthon

Chères amies, chers amis du Téléthon,

Une nouvelle fois, votre mobilisation et votre générosité ont été exemplaires à l'occasion de ce Téléthon 2010, qui a engrangé sur notre secteur un bénéfice de 2600 €.

Nous tenons à vous en remercier chaleureusement. En donnant le meilleur de vous-même, vous nous permettez de continuer notre combat contre la maladie et vous nous permettez, plus que jamais, d'envisager avec espoir la médecine de demain.

Un merci tout particulier à tous ceux qui ont subi les conditions météorologiques défavorables et qui pourtant ont pu rebondir et adapter leurs animations pour faire en sorte que la fête batte son plein.

Ensemble, nous avons tous eu raison d'y croire !

Nous remercions donc la commune de Fretigney et Velloreille, en partenariat avec plusieurs communes (Les Bâties, Etreilles et la Montbleuse, Fresne St Mames, Greucourt, Le Pont de Planches, La Vernotte, Recologne les Rioz, St Gand et Vaux le Moncelot), associations et personnes, qui ont organisé plusieurs événements pour le week end du Téléthon des vendredi 3 et samedi 4 décembre. Au programme : concert à l'église, marche, tournoi de tennis, démonstration des pompiers, vente de pots de cancoillotte ou encore repas à la salle communale. La balade en calèche a malheureusement été annulée vu les conditions météorologiques difficiles.

D'ores et déjà nous vous donnons rendez-vous pour le 25^{ème} Téléthon, les 2 et 3 décembre 2011.

Merci pour votre fidélité !





ENTENTE MULTISPORT DES JEUNES DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE

« Unis par le sport »

L'entente multisports des jeunes de Fretigney (EMJF) permet aux jeunes du village et des alentours de profiter des installations de la commune pour occuper leur temps libre à travers diverses activités en relation avec le domaine du sport.

L'activité régulière et fondatrice est le football (en salle ou en extérieur selon la saison), mais l'association organise occasionnellement des activités et sorties événementielles variées : activités basketball (pour les enfants) ou handball (pour les adultes) gratuites, tournoi de futsal à petit prix, ou encore match du FC Sochaux à tarif avantageux, et d'autres en fonction de nos idées et possibilités financières.

L'adhésion en elle-même est gratuite. Après, chacun(e) est libre de choisir les activités qu'il (elle) souhaite pratiquer et verse alors le montant de la participation correspondante.

L'activité foot a lieu le dimanche, de 14h à 16h, soit en salle (période hivernale) soit en extérieur (période d'été), pendant les deux périodes de trêve des clubs de football locaux. Les autres activités sont organisées à des dates et fréquences variables et font à chaque fois l'objet d'un affichage dans le village, que nous vous invitons bien entendu à regarder régulièrement.

Pensez aussi à visiter le site Internet de la commune (<http://www.fretigney.fr>) où nos propositions d'activités sont signalées en temps voulu.

Dans l'hypothèse où certain(e)s d'entre vous seraient déjà intéressé(e)s et souhaiteraient en savoir plus, vous pouvez dès à présent prendre contact avec nous.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour d'éventuelles nouvelles activités : nous sommes preneurs de toutes les bonnes idées !

Au plaisir de vous voir parmi nous lors de nos prochaines activités,

Bonne année à Fretigney
Sportivement,

Le Président
Iannis LESCOFFIT

Contacts : Julien RIVET
Ludovic SOCIE
Iannis LESCOFFIT

Connaitre et protéger les chauves souris

Les chauves souris ne sont pas des oiseaux, ce sont des mammifères volants allaitant un petit par an. Elles se nourrissent d'insectes dans la plupart des cas. Elles vivent à coté de nous mais il est extrêmement rare d'apercevoir ou de sentir leur présence....

Plusieurs espèces existent sur le territoire :

LA PIPISTRELLE : la plus petite de nos chauves souris, c'est aussi la plus connue sur la Franche Comté car elle chasse vers les habitations même en ville et gîte été comme hiver dans les bâtiments, anciens ou modernes. La pipistrelle est classée comme espèce « à surveiller » sur la liste rouge des espèces disparues ou menacées en France.

LE GRAND MURIN : Hôte des charpentes en été, il chasse sur de grandes distances et souvent en volant au ras du sol.

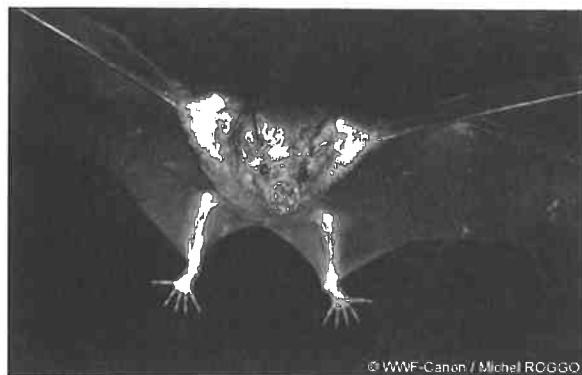
LE MURIN DE DAUBUTON : Lié aux zones humides, il capture au ras de l'eau les insectes aquatiques et parfois même de petits alevins dont il se nourrit.

LE GRAND RHINOLOPHE : L'été, les femelles forment des colonies de reproduction dans les combles des églises.

LE MINAPTERE : Exclusivement cavernicole, été comme hiver, ils se ramassent en essaim compact de plusieurs centaines d'individus. Quelques grottes bien spécifiques font office de

nurseries où les femelles s'occupent indistinctement de tous les petits.

LA NOCTULE : Elle chasse très haut au dessus des forêts, elle gîte dans le trou des arbres, dans les mécanismes de volets roulants...



La commune a délibéré lors de sa séance du 08 décembre 2009 afin de classer la Grotte de la Baume Noire en Réserve Naturelle Régionale, en partenariat avec la région Franche Comté.

En effet, la grotte abrite une population d'environ 17000 individus notamment le Minioptère de Schreibers et le Grand Rhinalophe, la Basbarelle et le Murin à oreilles échancrées.

Il s'agit de protéger un milieu naturel d'accueil pour toutes ces populations et il est nécessaire de respecter le fragile équilibre de cette faune.

*Les chauves souris sont importantes
car elles sont le témoin vivant
d'une nature en bonne santé.
Protégeons-les...*



Association Les Doigts de Fée...

Broderies et Couture

Crochet et Patchwork

Tricots et Dentelles de Luxeuil

Gradures sur Verres

Kandanger

Travaux Manuels

Une exposition vente aura lieu le 20 novembre 2011 où vous pourrez trouver de la décoration et des cadeaux pour les fêtes de fin d'année...

Une vingtaine d'adhérentes se retrouvent chaque vendredi après midi, salle Fourouze de 14 heures à 17 heures...

Si vous le souhaitez, venez nous rejoindre...

Contact : Valérie Albrecht : 03.84.78.24.73

Evelyne Renaud : 03.84.78.27.95

Souvenirs d'un autre temps...

Madame Thérèse Gorris Moine, au Pont de Planches, fille de Madeleine Colin...raconte les souvenirs de sa maman, 95 ans dite « La Mady ».

Elle est née le 12 mai 1915, et décédée en mai 2011.

Ses conscrits et conscrites : Georgette Guillaume, Berthe Heck, Marie-Claire Sandoz, Robert Oudin nous ayant tous quittés...

Henri Colin dit « Le Quiquillot », son père, se marie à Rosey où il exploite la ferme avec ses beaux-parents. 3 enfants sont nés de cette union : Gilbert en 1912, Madeleine en 1915 et Pierrot en 1917. La maman décède de la grippe espagnole alors que le papa est au front.

Les enfants sont alors rapatriés à Fretigney au cœur de la famille Colin dans la grande maison familiale (l'actuelle maison Lescoffit avec la pharmacie...). Les grands-parents et la maman Tine, sœur d'Henri et grand-mère de Raymonde - Raymond, Robert et Paul Guillemet essayeront de remplacer la maman. Mady restera à Fretigney, choyée par cette grande famille jusqu'à son mariage avec René Moine, boulanger au Pont de Planche (mon père).

Maman a toujours aimé nous raconter ses souvenirs d'enfance.

C'est ainsi qu'elle nous a raconté avoir vu passer le Zepplin, un grand dirigeable construit par les allemands en service pendant la guerre de 1914-1918. Elle devait avoir 3 ou 4 ans...

« Nous étions en promenade sur la route des Bâties avec Anne Marie Dupaillet, la fille de notre maîtresse d'école. Elle a crié - vite tous dans le fossé - mon frère Gilbert m'a tiré et on a vu comme un gros cigare dans le ciel passé au dessus de nos têtes... Ca faisait beaucoup de bruit, on a eu très peur... »

Elle raconte aussi être allé à Rioz, juchée sur le dos de son grand-père Maxime. Il partait à pied avec Monsieur Gauthier, prenant en passant à Grandvelle un autre quidam. Ils allaient faire de la politique chez le Jules Jeanneney. « La Mady » était toute contente, elle allait dans la cuisine de Madame Jeanneney où elle était gavée de gâteaux...

Mon grand-père Maxime m'appelait « sa Gaïchotte » et il me disait : « vé devou mouais Gaïchotte, laisse lai veïlle... » (Traduction : viens avec moi et laisse la vieille en parlant de ma grand-mère).

Maman parle aussi beaucoup de repas de famille, de sa communion avec Berthe Heck, toute la famille Colin réunie...

De ce fait, elle parlait beaucoup d'Henri Colin, et de la cousine Berthe (grand-mère de madame Mischler) après

avoir vécu à Paris où Henri était « allumeur de réverbères », il était retraité du Gaz de France»

Je me suis régalée en lisant les souvenirs de Monsieur Roger bien que n'étant pas de sa génération... J'entends tous les noms, les sobriquets...

Je pense que Pauline n'est autre que mon arrière grand-mère, femme de Maxime... car j'ai entendu maman raconter cette histoire...

A l'instar des garçons, les filles aussi faisaient des farces... Le pauvre curé, un saint homme en pâtissait... cache cache dans le clocher, mouillage du vin de messe....Le pauvre homme avait eu la patience d'apprendre le chant et la musique aux demoiselles et avait monté une chorale... La cousine de maman « la Nenette Colin elle aussi orpheline élevée avec la fratrie Colin ne voulait pas articuler pendant les chants... Le curé lui enfonce alors le doigt dans la bouche et elle le mord de toutes ses forces...

La Mady est décédée cette année. Elle parlait beaucoup de Fretigney où elle a été très heureuse...

Quand je lui ai dit que je prenais des notes pour le Journal Communal, elle m'a dit de transmettre toutes ses amitiés à ceux qui l'ont connue....

Thérèse Gorrís- Moine

Le chantier Jeunes

Un chantier Jeunes a été mis en place sur la commune en partenariat avec la FOL et la Communauté de Communes des Monts de GY. Il s'est déroulé du 19 au 23 juillet 2010.

5 jeunes du village ont participé à ce chantier :

Yanis, Kevin, Clément, Pauline et Aurélien.

Julien RIVET et Sandrine GRANDPERRIN ont servi d'encadrement à ces jeunes travailleurs.

La journée se répartissait en deux parties :

- Le matin : travaux de réfection du lavoir de Velloreille
- L'après midi : activités détente : foot, jeux divers, tir à l'arc, pêche, formation aux 1ers secours etc...

Le tout avec l'aide précieuse de Claude, notre employé communal pour les questions techniques.

Cette activité a été possible grâce au soutien sur le terrain de Nicole MILESI, des adjoints et de Claude Anthony sur Velloreille.

LE COMITÉ DES FÊTES

Comme à son accoutumée, le Comité des Fêtes de Fretigney et Velloreille est présent pour l'organisation des événements festifs de la commune. Un petit rappel de ce qui s'est passé en 2010 :

Le Vide grenier: une manifestation qui regroupe toujours un grand nombre de participants. Le soleil était de la partie pour rendre cette journée très conviviale.

Le 14 juillet : le Comité des Fêtes s'occupe de l'organisation du repas et des jeux en partenariat avec la mairie qui gère le goûter des enfants. Le repas a été pris à l'extérieur, le long de la rivière vers la salle Fourouze dans une ambiance agréable et détendue.

La fête patronale : gestion de la buvette et du traditionnel bal au gymnase.

Le téléthon : aide à l'organisation de la manifestation avec Madame MILESI.

Nous rappelons également que le Comité des Fêtes a la possibilité de vous louer de la vaisselle et des équipements de restauration (cafetière professionnelle, gaufrier professionnel, friteuse...) S'adresser à Monsieur Christian TISSOT ou à Madame Christelle ALFONSO BINDA pour plus de renseignements.

Un stand mobile est également disponible à la location pour vous aider dans vos repas en plein air ou toute autre manifestation. S'adresser à Christian TISSOT. Une aide au montage est proposée pour ce stand.

Les tarifs de locations sont à disposition auprès de Christian TISSOT.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

ANNEE 2011



JANVIER

08/01 : Vœux du Maire

salle Fourouze

FEVRIER

05 et 06/02 : Cross Départemental des Pompiers

Salle Fourouze + stands

13/02 : Loto des Anciens de Mischler

Salle Fourouze

MARS

12 et 13/03 : Tournoi Tennis

Gymnase

12 et 13/03 : Les Gamins de Fretigney - Carnaval

Salle Fourouze

AVRIL

17/04 : Vide Grenier

Gymnase

24/04 : ouverture de la Pêche à la Truite

Etangs

MAI

08/05 : Commémoration – Mairie

Salle Fourouze

13/05 : Championnat de Tennis

Gymnase

21/05 : Anciens de Mischler : Repas

Salle Fourouze

JUIN

05/06 : Repas ACCA

Salle Fourouze

18/06 : Fête de la musique

Gymnase + stands

JUILLET

13 et 14/07 : Fête Nationale – Commune – Comité des Fêtes

Salle Fourouze

24/07 : Jeux Intervillages

Salle Fourouze + stands

AOÛT

27 et 28/08 : Fête patronale – Comité des Fêtes

Gymnase

SEPTEMBRE

17 et 18/09 : Journées du Patrimoine

Eglise

OCTOBRE

01/10 : Les Anciens de Mischler : Repas

Salle Fourouze

08 et 09/10 : Pompiers : Marche topographique

NOVEMBRE

11/11 : Commémoration Mairie

Salle Fourouze

DECEMBRE

02 et 03/12 : Téléthon

10/12 : Les Pompiers : Repas de la Ste Barbe

Salle Fourouze

17/12 : Noël des Enfants – CE Mischler

Salle Fourouze

17/12 : Colis de Noël CCAS

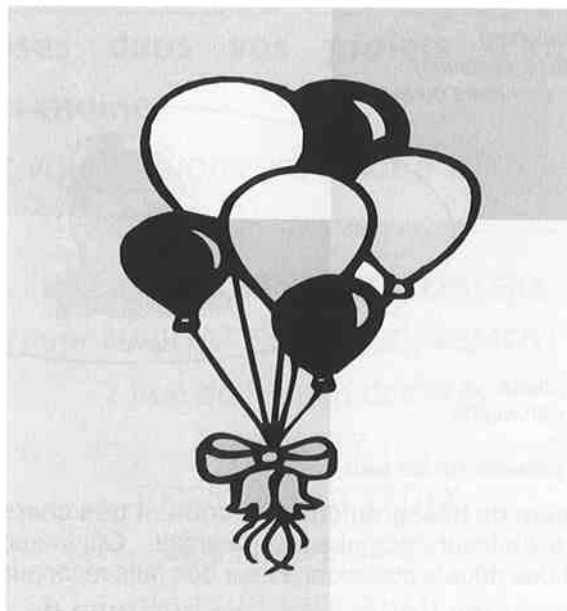
Salle Fourouze

18/12 : Repas du Club des Anciens

Salle Fourouze

31/12 : Nouvel An – Mme ALFONSO

Salle Fourouze



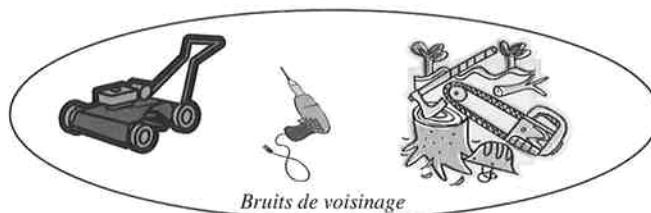
BIEN VIVRE DANS SON VILLAGE

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral N°88 du 21 septembre 1990, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage les jours ouvrables

En été
Hors périodes estivales
Les samedis
Les dimanches et jours fériés

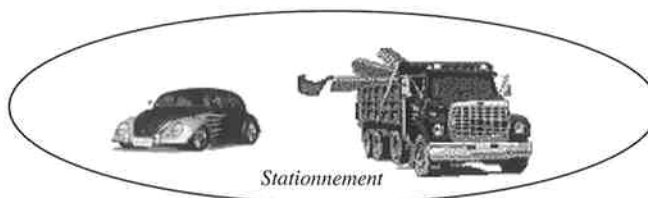
8h30 – 12h et 14h à 21 h
8h30 – 12h et 14h30 à 19h30
9h – 12h et 15 h – 19h
10h – 12 h

- Respect de voisinage



Bruits de voisinage

- Respect des réseaux sur trottoirs (dégâts occasionnés)
- Sécurité, responsabilité en cas d'accident



Stationnement

- Hygiène sur la voie publique

Ah ! ces toutous !

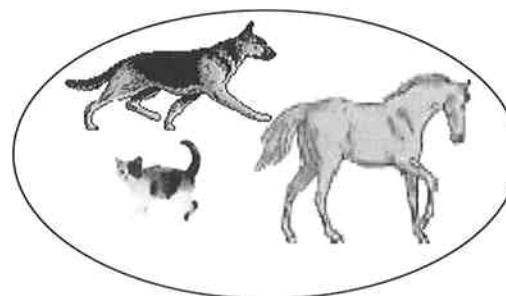
A plusieurs reprises, des particuliers se sont plaints des déjections ou autres méfaits de certains représentants de la race canine qui « se soulagent » en toute liberté et errent sur les places et lieux publics.



Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse ou sous contrôle de leurs maîtres, sous peine de sanctions.



Alors, que les amis des bêtes assument les errements de leurs compagnons sans gêner voisinage et promeneurs. On est citoyen responsable où on ne l'est pas !



Divagation

- Risques accidentels (circulation)
- Tranquilliser les passants (agressions)
- Propagation d'épidémies (connues ou autres)



Incivilité

- Destruction volontaire d'objets
- Dégradation gratuite du patrimoine
- Souillure des lieux publics
- Bris de verre (bouteilles laissées sur les lieux)

Sont autant de désagréments qui coûtent très chers à la collectivité

PS : La responsabilité des mineurs incombe aux parents !... Qui s'expose à des poursuites pénales pour le remboursement des dégâts occasionnés sur des faits reconnus.

Nous ne recevons pas la terre en héritage de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants (proverbe inuit)

OPERATION OPAH

L'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) de la communauté de communes des Monts de Gy est entrée depuis le 1^{er} mai 2010 dans sa deuxième année opérationnelle de constitution des dossiers de demande de subvention.

Nous vous rappelons que ce dispositif vous donne la possibilité de bénéficier de nombreux avantages : subvention ANAH, cumul possible avec les aides du Conseil Général et de la communauté de communes, priorité des dossiers et crédits réservés, régime fiscal conventionné spécifique avec travaux.

Depuis le lancement de l'OPAH, près d'une dizaine de logements vacants ont été financés.

Ce dispositif s'adresse à tous les propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs.

Des conseils, des diagnostics et un accompagnement technique peuvent vous être proposés dans le montage du dossier de demande de subvention.

Le dispositif est gratuit et peut vous permettre de bénéficier de subventions avantageuses dans vos projets d'amélioration et de valorisation de votre patrimoine.

Pour tout renseignement veuillez vous adresser à :

HRU DEVELOPPEMENT CONSEILS

Groupe HABITAT ET DEVELOPPEMENT 70

2 Rue du Moulin des Prés

BP 60317

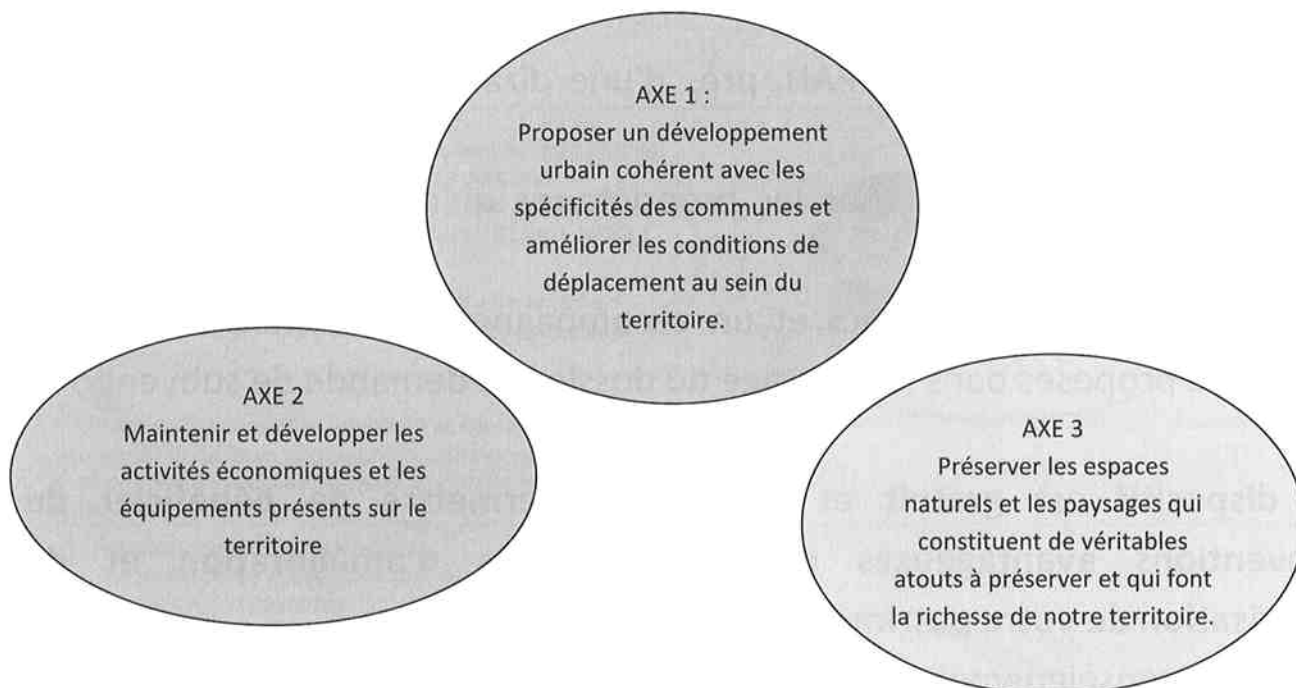
70006 VESOUL CEDEX

 03.84.75.94.43

 hru@wanadoo.fr

**ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Etape nécessaire suite au diagnostic réalisé dans le projet de PLU COMMUNAUTAIRE, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se décline en trois axes particuliers :



Nous rappelons qu'un registre de concertation est disponible au bureau du secrétariat de mairie afin d'y apposer vos remarques ou questions sur le dossier.

INFOS DIVERSES

LES LIGNES SAONOISES :

Tous les jours sauf le dimanche, **plusieurs allers-retours** sont effectués durant la journée sur la **ligne n°1**, Gy – Vesoul, qui dessert Fretigney et Velloreille. Pour plus de renseignements concernant les transports, contacter la **mairie** ou les **transporteurs** Dahn Tourisme au 03.84.32.83.75.

LE RELAIS POSTE :

Il est tenu par monsieur et madame **PERNET**, au bureau de tabac de Fretigney et Velloreille, qui est ouvert tous les jours sauf les mercredis et dimanches après-midi.

Pour la boîte aux lettres située à proximité, la **levée du courrier** est effectuée à 15h15 en semaine, et à 10h00 le samedi.

LES ECOLES :

L'apprentissage de la **maternelle** au CE2 s'effectue à l'école de Fretigney et Velloreille, joignable au 03.84.78.26.29.

Ensuite, c'est à l'école de Frasne le Château que sont accueillis vos enfants pour le **CM1 et le CM2**, dont le numéro de téléphone est 03.84.32.46.37.

Enfin, pour la **restauration** et l'accueil **périscolaire**, c'est à Fretigney et Velloreille. Le centre périscolaire est joignable au 03.84.78.27.14.

ESPACE JEUNES :

La mission locale du bassin graylois est responsable du secteur de Fretigney et Velloreille pour l'emploi des jeunes (les dates de permanence sur la commune sont indiquées en mairie). Elle est située place Aragon (BP 21) à Arc les Gray (70100). Vous pouvez la contacter par téléphone au 03.84.64.88.36, par fax au 03.84.64.88.39, ou par mail à espacejeunes.graylois@ejfc.org.

LA F.N.A.T.H. :

Il s'agit de l'association des **accidentés de la vie**. Si vous-même ou un de vos proches êtes accidenté de la vie, la FNATH vous accueille, vous conseille, vous défend et vous soutient dans votre vie. Pour plus d'informations, consultez le site **www.fnath.org**, ou téléphonez à l'agence de Vesoul au **03.84.76.06.99**.

LES SERVICES D'URGENCES :

En cas d'**urgences**, prenez contact suivant le problème, avec les **sapeurs pompiers** au 18, avec le **SAMU** au 15, ou la **gendarmerie** au 17. Avec un téléphone portable (en Europe), il vous suffit de faire le **112** qui vous redirigera sur le service concerné.

Le numéro de **dépannage et sécurité d'EDF/GDF** est le 0810.333.225.

Le numéro d'**urgences de Gaz et Eaux** (24h/24) est le 0810.877.877, et celui du service **accueil clientèle** est le 0810.477.477.

Je quitte mon logement

10 jours avant mon départ.....

1 Je contacte mon fournisseur d'électricité pour l'informer de mon déménagement et je demande la résiliation de mon contrat.

2 Je contacte le fournisseur d'électricité de mon choix pour souscrire un contrat d'électricité pour mon nouveau logement.

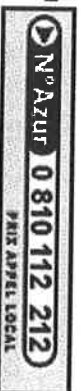
Nota: Si j'ai accès au compteur électrique, je note les chiffres figurant sur le compteur le jour de mon déménagement, et les communique à mon fournisseur le jour de mon départ.

Je peux retrouver les coordonnées des fournisseurs d'électricité :

En consultant le site d'information pour les consommateurs d'électricité

www.energie-info.fr

ou



Ou sur le site de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie)

www.cre.fr

J'arrive dans mon nouveau logement

Il y a déjà de l'électricité dans le logement.

J'ai déjà souscrit mon contrat d'électricité pour mon nouveau logement : je peux simplement noter les chiffres du compteur électrique pour les communiquer à mon fournisseur.

Attention : Si je n'ai pas souscrit un contrat d'électricité, je dois le faire sans attendre auprès du fournisseur de mon choix. Faute de quoi, l'énergie peut être coupée à tout moment et sans préavis !

Il n'y a pas d'électricité dans le logement et j'ai un rendez vous pour la mise en service électrique de mon logement

Je dois impérativement être présent dans le logement lors du passage du technicien d'ERDF pour la mise en service de l'électricité. Faute de quoi, cette intervention ne pourra pas être réalisée, mais elle me sera facturée.

Il n'y a pas d'électricité dans le logement, et j'ai oublié de souscrire un contrat.

J'appelle immédiatement le fournisseur d'électricité de mon choix. Il me donnera un rendez-vous car un technicien d'ERDF devra intervenir. Je devrai impérativement être présent lors du rendez-vous. ERDF s'engage à intervenir sous 5 jours ouvrés.



L'équipe de la rédaction,

Editeur : Mairie de FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Direction de la publication : Nicole MILESI

En collaboration avec : Nicole, Isabelle, Julien, Christian, Gisèle, Jacky, Guy et Claude pour les photos

Imprimeur : REPRO SYSTEME-Espace de la Motte-Rue du petit Montmarin 70000 VESOUL

Date parution : Juillet 2011